

**Procès-verbal
Assemblée Générale Extraordinaire FFPV
14 juin 2018**

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les membres présents à l'AGE.
Le quorum est atteint (138 membres présents ou représentés sur 246)

1. Ouverture de l'AG par Denis Lépée, président.

2. Bilan depuis juillet 2017

Rappels sur les instances :

D. Lépée rappelle les objectifs de la FFPV et des Unions lors de leur création en juillet 2017. Il est confirmé que l'UDTVP et l'UDIVP ont pour objectif d'avoir des actions plus ciblées et plus professionnelles et que la FFPV doit assumer la commission sociale, les événements communs tels que le Village du verre dans les salons et la formation en symbolisant également dans sa gouvernance le lien entre les transformateurs et les installateurs.

La FFPV assume également le lien avec certains syndicats professionnels comme la CSFVP et le pôle fenêtre et donc aussi le suivi d'actions de lobbying.

D. Lépée tient à remercier les membres du CA qui ont été beaucoup sollicités pour permettre à la FFPV de mener rapidement les modifications qui étaient nécessaires.

D. Lépée rappelle que les adhérents de la FFPV sont les adhérents des Unions, les partenaires et l'UDIVP et l'UDTVP en tant que membres actifs.

Il est indiqué qu'une réunion des partenaires sera organisée à l'automne.

D. Lépée explique que l'AGE a pour but de changer la période fiscale pour être au 1/1/2019 sur une période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Social :

D. Lépée remercie C. Le Dévéhat et C. Maureau pour le travail effectué par la commission sociale. Les principales actions finalisées et en cours sont présentées rapidement.

D. Lépée ajoute que 2 CQP (Certificats de Qualification Professionnelle) ont été développés par la FFPV en 2014. Ce dossier sera réétudié après la mise en place de la nouvelle structure de formation.

D. Lépée rappelle que la branche miroiterie regroupe aujourd'hui 14 000 salariés ce qui la met temporairement à l'abri de l'exigence d'un regroupement avec d'autres branches mais que la diminution forte des nombres de branches professionnelles reste une volonté du gouvernement.

Environnement et Lobbying :

D. Lépée rappelle l'importance de ces sujets qui impactent déjà beaucoup sur nos entreprises et informe de contacts positifs pris avec la CSFVP et son délégué général pour réfléchir à des actions communes.

N. Philipponnat présente les travaux en cours dans le cadre de l'Engagement de croissance verte signée en octobre 2017.

Il est rappelé que les enjeux sont de créer les moyens pour collecter annuellement d'ici 3 ans 40 000t de verre en fin de vie et d'en envoyer 50% vers les fours float.

Le 1^{er} livrable issu des groupes de travail, la charte d'engagement des points de regroupement du verre plat bâtiment est rapidement citée.

Les autres actions en cours sont listées :

- ✓ Eviter la mise en place d'une REP (responsabilité élargie des producteurs) sur les déchets du bâtiment
- ✓ Défendre les incitations pour es travaux de rénovations des baies vitrées telles que le bonus fiscal 2019, TVA à 5,5%
- ✓ Contribuer au plan de rénovation et à la feuille de route économie circulaire
- ✓ Promouvoir l'accès à la lumière naturelle.

Evénements Communs :

N. Philipponnat et N. Ramon rappellent que la FFPV, l'UDTVP et l'UDIVP seront présentes à Equip'baie 2018 sur le Village du Verre et au travers du stand du pôle fenêtre.

N. Ramon précise qu'il reste encore un petit nombre d'emplacements disponibles pour nos adhérents et nos partenaires et indique les démarches pour les réserver.

Situation financière :

D. Lépée explique que P. Mezac, trésorier de la FFPV, va procéder au vote de la résolution concernant la modification de la période fiscale de la fédération.

Le bilan financier sera présenté lors de la prochaine AGO qui se déroulera d'ici fin juin 2019 en cas de vote positif de la résolution. D. Lépée précise d'ores et déjà que la situation financière sera normalisée d'ici la fin de l'année.

Formation :

D. Lépée profite de cette AGE pour rappeler l'importance de la formation des salariés de nos entreprises et de celle des autres acteurs du bâtiment sur les produits verriers et pour remercier JC Thénier, N. Ramon et O. Douard pour leur rôle dans la formation. Il rappelle que la FFPV est très compétente dans le domaine de la formation et propose un catalogue large de formations. Une évolution de la structure de la formation est en cours et sera présentée plus en détail après le vote de la résolution.

3. Modifications des statuts – période fiscale

Résolution : **prolongation de l'exercice fiscal avec une période fiscale de 18 mois (juillet 2017 à décembre 2018) et changement de la période fiscale pour les prochains exercices de janvier à décembre. Cette résolution est présentée à l'Assemblée pour une modification des statuts.**

P. Mézac procède au vote de la résolution.

VOTE : Le vote est effectué à main levée

contre : 0 voix contre

Abstentions : 0 voix

La résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Création de la FFPV Conseil et Formation :

D. Lépée explique qu'avec l'aide d'un cabinet d'avocats, la FFPV procède actuellement à un retour à une gestion désintéressée de la fédération et que pour cela, l'activité formation doit être filialisée. Les résolutions votées en ce sens en mars dernier par le CA sont présentées.

Résolutions :

1. Approbation de la création d'une filiale de LA FFPV sous la forme d'une société par actions simplifiée (votée à l'unanimité)

2. Approbation des statuts constitutifs de la société par actions simplifiée « FFPV conseil et formation » (votée à l'unanimité)

3. *approbation de la nomination des membres du comité directeur* (votée à l'unanimité)

4. *Approbation du projet de décision de l'associé unique pour la désignation du Commissaire aux apports* (votée à l'unanimité)

5. *Pouvoirs pour formalités* (votée à l'unanimité)

D. Lépée confirme que la filiale FFPV Conseil et Formation vient d'être créée et que les démarches en cours pour la faire reconnaître en tant qu'organisme de formation ont pu débiter. Il est précisé que les membres du CA de la FFPV seront les membres du comité directeur de la FFPV Conseil et Formation et que le président de la FFPV est le président de la FFPV Conseil et Formation.

Dès que la FFPV Conseil et Formation sera reconnue organisme de formation, les stages seront proposés sous le nom de la nouvelle structure, un nouveau catalogue sera édité et une communication sera lancée pour donner plus de visibilité à cette offre de formation.

La FFPV Conseil et Formation cherchera ensuite à développer également des partenariats avec d'autres organismes de formation.

En l'absence de questions, le président clôture l'AGE

Fait à Paris le 25/06/2018

Signature du président

